



**SNPAD**  
Syndicat National  
des Personnels Administratifs  
de la Défense

# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des Adjointes Administratives du CMG de Bordeaux

La CAPL de Bordeaux compétente à l'égard des Adjointes Administratives s'est déroulée le jeudi 6 octobre 2016 sous la présidence du directeur adjoint du CMG Bordeaux, Monsieur Chenot.

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- ⇒ Désignation du secrétaire adjoint.
- ⇒ Approbation du PV de la CAPL du 26/11/2015.
- ⇒ Désignation des membres du personnel aux commissions de réforme :
- ⇒ Bilan des titularisations.
- ⇒ Bilan des disponibilités.
- ⇒ Suivi des requêtes en révision d'attribution de RTS 2014.
- ⇒ Suivi des requêtes en révision de CREP 2014.
- ⇒ Examen d'une requête en révision de CREP pour 2015
- ⇒ Travaux d'avancement :
  - ✓ Travaux d'avancement de grade AA2 en AA1 au titre de l'année 2016.
  - ✓ Travaux d'avancement de grade AA1 en AAP2 au titre de l'année 2016.
  - ✓ Travaux d'avancement de grade AAP2 en AAP1 au titre de l'année 2016.

Le Président a rappelé le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

Les commissaires Force Ouvrière, présents à cette CAPL étaient : Corinne **Fripier**, Anthony **Bellotto**, Marie-Violette **Mehl**, Chrystel **Pinto**.

Les représentants Force Ouvrière sont toutefois intervenus sur les points suivants :

### • **La dématérialisation de la CAPL**

Il n'a pas été facile de se familiariser avec les documents informatisés et les manipulations pour obtenir des tableaux papier lisibles. Toutes ces manipulations ont nécessité des impressions papier.

Les représentants du personnel ont demandé un poste informatique par titulaire, ainsi que les tableaux de la liste des ajournés et de la liste utile par chaîne d'emploi.

**Le directeur adjoint du CMG a communiqué les éléments suivants :**

Monsieur CHENOT rappelle l'intérêt de cet outil dans l'accélération des travaux d'avancement, réduction du temps entre 2 CAP qui a été réduit à 3 mois. Cela nécessite bien sûr un temps d'adaptation. Il valide la fourniture d'un tableau de synthèse pour la liste utile et par employeur.

---

**Force Ouvrière** a souligné le gaspillage de papier dû à la « dématérialisation ».

**Force Ouvrière** comprend tout à fait l'intérêt de la dématérialisation mais souhaite tout de même pouvoir travailler dans les meilleures conditions et cela nécessite la fourniture de certains documents papier.

## **APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE CAPL du 26-11-2016**

**Force Ouvrière** relève que les mentions appuyées n'ont pas été respectées. Le précédent directeur du CMG, M. CLADY, s'était engagé sur ce point lors de la dernière CAP. Cela pénalise les dossiers de cette année.

### Réponse du directeur du CMG :

Concernant les « mentions appuyées », rappel de ce qui se faisait avant : mention simple, appuyée et très appuyée.

Aujourd'hui, les mentions peuvent être les suivantes : évocation, mention appuyée et très appuyée.

Très appuyée → l'agent est positionné au prochain tableau d'avancement

Appuyée → progression du classement au niveau de l'Autorité Locale d'Emploi et *si possible* au tableau d'avancement. Il s'agit d'être plus dans la nuance.

---

**Commentaire Force Ouvrière : Pour autant, des engagements avaient été pris....**

## **AVANCEMENT**

### ***Insuffisance du volume de postes à l'avancement.***

L'application du taux d'avancement au volume de conditionnants révèle des écarts pour lesquels les explications données par le CMG (à partir d'informations communiquées par la DRH-MD) sont non satisfaisantes.

**En effet, au moins 15 postes manquent à l'appel (voir tableau en suivant).**

La DRHMD justifie cette baisse de dotation par le flux sortant des agents détachés qui ne sont plus comptabilisés. Cependant, une interrogation subsiste : pourquoi une telle différence ?

Le CMG est en attente d'une réponse plus complète avant la fin du mois.

### **Constat :**

*Pour le grade d'AA1 : 17 dossiers en 2015  
11 dossiers en 2016*

*Pour le grade d'AAP2 : 57 dossiers en 2015  
41 dossiers en 2016*

*Pour le grade d'AAP1 : 66 dossiers en 2015  
54 dossiers en 2016*

Pour 2016 :

Grade	Nombre de conditionnants	Taux d'avancements	Nombre de postes calculé	Nombre de postes attribués	Nombre de postes à la réserve	Total des postes attribués	Ecart constaté
AA1	58	25%	14	10	1	11	-3
AAP2	273	18%	49	37	4	41	-8
AAP1	294	20%	58	49	5	54	-4

**Soit un déficit de 15 postes à l'avancement**

**Force Ouvrière souligne que les employeurs ne s'y retrouvent pas non plus... Cela commence à faire beaucoup !**

**Tableaux récapitulatifs**

**Avancement en AA1**

Le taux de promotion de AA2 en AA1 est de 25%.

Nombre d'agents retenus = **10** (plus 1 à la réserve du président de la CAPL)

Employeur	Conditionnants au 31/12/2016	Nb de postes théoriques	Répartition par chaîne	Répartition par chaîne (avec prise en compte des rompus)	POSTES attribués (après CCEL)
<b>SGA</b>	16	4	2.76	2.33	<b>2 + 1 réserve</b>
<b>SCA</b>	16	4	2.76	2.33	<b>2</b>
<b>TERRE</b>	13	3.25	2.24	2.07	<b>2</b>
<b>AIR</b>	6	1.5	1.03	1.33	<b>1</b>
<b>DGA</b>	0	0	0.00	0.00	<b>0</b>
<b>SSA</b>	4	1	0.69	0.78	<b>1</b>
<b>GENDARMERIE</b>	2	0.5	0.34	0.77	<b>1</b>
<b>ISAE</b>	1	0.25	0.17	0.39	<b>1</b>
<b>DIRISI</b>	0	0	0.00	0.00	<b>0</b>
<b>CRAI</b>	0	0	0.00	0.00	<b>0</b>
<b>EMA</b>	0	0	0.00	0.00	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>14.5</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

## Avancement en AAP2

Le taux de promotion de AA1 en APP2 est de 18%.

Nombre d'agents retenus = **37** (plus 4 à la réserve du président de la CAPL)

Employeur	Conditionnants au 31/12/2016	Nb de postes théoriques	Répartition par chaîne	Répartition par chaîne (avec prise en compte des rompus)	POSTES attribués (après CCEL)
<b>SGA</b>	114	20.52	15.45	16.11	<b>16 + 1 réserve</b>
<b>SCA</b>	72	12.96	9.76	9.54	<b>10 + 1 réserve</b>
<b>TERRE</b>	19	3.42	2.58	2.35	<b>2</b>
<b>AIR</b>	15	2.7	2.03	2.15	<b>2 + 1 réserve</b>
<b>DGA</b>	10	1.8	1.36	1.16	<b>1</b>
<b>SSA</b>	11	1.98	1.49	1.12	<b>1</b>
<b>GENDARMERIE</b>	11	1.98	1.49	1.79	<b>2</b>
<b>ISAE</b>	13	2.34	1.76	2.06	<b>2</b>
<b>DIRISI</b>	5	0.9	0.68	0.50	<b>1</b>
<b>SIMu</b>	0	0	0.00	0.16	<b>0</b>
<b>EMA</b>	3	0.54	0.41	0.07	<b>1 réserve</b>
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>49.14</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>41</b>

## Avancement en AAP1

Le taux de promotion de AAP2 en AAP1 est de 20%

Nombre d'agents retenus = **49** (Plus 5 à la réserve du président de la CAPL)

Employeur	Conditionnants au 31/12/2016	Nb de postes théoriques	Répartition par chaîne	Répartition par chaîne (avec prise en compte des rompus)	POSTES attribués (après CCEL)
<b>SGA</b>	110	22	18.33	17.74	<b>18 + 2 réserves</b>
<b>SCA</b>	77	15.4	12.83	12.62	<b>13</b>
<b>TERRE</b>	24	4.8	4.00	4.26	<b>4</b>
<b>AIR</b>	23	4.6	3.83	3.31	<b>3</b>
<b>DGA</b>	17	3.4	2.83	2.34	<b>2 + 1 réserve</b>
<b>SSA</b>	17	3.4	2.83	2.73	<b>3 + 1 réserve</b>
<b>GENDARMERIE</b>	4	0.8	0.67	0.84	<b>1</b>
<b>ISAE</b>	13	2.6	2.17	2.51	<b>2</b>
<b>DIRISI</b>	2	0.4	0.33	0.91	<b>1</b>
<b>SIMu</b>	0	0	0.00	0.19	<b>0</b>
<b>EMA</b>	7	1.4	1.17	1.53	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>58.8</b>	<b>49</b>	<b>49.00</b>	<b>54</b>

**ATTENTION :**

**Force Ouvrière** vous rappelle que, désormais, seuls les personnels proposés par les établissements auront une **fiche de proposition** (nouvelle appellation du mémoire de proposition). Vous pourrez obtenir cette fiche de proposition en faisant une demande écrite à votre RH.

- *La prochaine CAPL aura lieu le 8 février 2017 pour les avancements 2017.*
- *Une autre CAP devrait se tenir fin d'année 2017 pour les avancements 2018 afin de revenir à une situation normale.*

**Commentaire Force Ouvrière :**

*Il s'agit bien entendu de prévisions la DRHMD ayant pour habitude de ne pas respecter ses engagements... !*

**FORCE OUVRIERE VOUS RAPPELLE QUE VOUS ÊTES LES GARANTS DE VOTRE AVANCEMENT ! N'HESITEZ PAS A COMMUNIQUER AVEC VOS NOTATEURS, A FAIRE PART DE VOS INTERROGATIONS ET A DEMANDER VOTRE CLASSEMENT.**

**N'ATTENDEZ PAS LE MOMENT DES CAP !**

**VOTRE SYNDICAT EST LA POUR VOUS AIDER A MIEUX COMPRENDRE ET A INSTAURER UN DIALOGUE AVEC VOS SUPERIEURS SI NECESSAIRE.**

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE DELEGUE FO DE VOTRE ETABLISSEMENT !**

**Coordination des travaux d'avancement :**

**Christine Cosnefroy / [christine.cosnefroy@intradef.gouv.fr](mailto:christine.cosnefroy@intradef.gouv.fr)**